
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
Conseil d'arrondissement
tenue le lundi 22 novembre 2021 à 19 h
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement
Mme Marie-Josée Dubé, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Dussault, Directeur de l'arrondissement
Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement
Mme Josée Kenny, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h, mais aucune question n'est posée.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h et se termine à 19 h 02.

10.02

CA21 12255

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 22 novembre 2021, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, à 19 h.

ADOPTÉE

10.03

CA21 12256

Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2022

ATTENDU QUE lors de la réforme du financement des arrondissements, l'arrondissement d'Anjou n'a pas obtenu les transferts centraux lui permettant de maintenir les services à la population sans avoir à imposer une taxe locale;

ATTENDU QUE nous devons par respect pour notre population, adopter un budget qui assure le maintien des services de proximité;

ATTENDU QU'il revient à l'arrondissement de pallier à cette dotation budgétaire déficiente;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie Josee DUBE

et unanimement résolu :

D'adopter le budget dressé conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec et de transmettre celui-ci au comité exécutif de la Ville de Montréal.

D'adopter un budget de fonctionnement pour l'année 2022 au montant de 28 940 800 \$ pour le volet dépenses, un montant de 1 598 800 \$ pour les revenus autonomes.

Afin d'équilibrer le budget, l'arrondissement entend adopter un règlement visant l'imposition de taxe relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement de 12,5 ¢ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe générera des recettes totalisant 8 135 500 \$.

ADOPTÉE

30.01 1212706004

CA21 12257

Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022 à 2031

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour l'arrondissement d'Anjou, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus pour ces projets pour les années 2022 à 2031, et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal, à savoir :

En milliers

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Édifices	1 374	2 244	3 528	4 178	4 163	3 893	3 998	3 948	3 943	1 938	33 207
Équipement et système informatique	65	65	65	135	200	120	65	65	120	95	995
Infrastructures	2 040	1 100	900	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	2 400	12 440
Parcs	2 184	2 254	1 170	350	300	650	600	650	600	1 230	9 988
Total	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	56 630

ADOPTÉE

30.02 1212706005

CA21 12258

Levée de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 22 novembre 2021 débutant à 19h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 14.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2021.